

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 24 septembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 18 septembre, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 18 septembre 2020
Nombre de présents	27	
Nombre de pouvoirs	8	Date de l'affichage : 29 septembre 2020
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAQUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSES : M. Guillaume LAUSSU, M. Olivier COUSIN, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. JANOT à partir de 20h00 (absent du point n° 14 au 26 inclus).

POUVOIRS :

M. Guillaume LAUSSU, donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
M. Olivier COUSIN, donne pouvoir à M. Julien RELAUX,
Mme Sandra LARTIGAU, donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,
M. Michel GUILLEMIN, donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
M. Benoît LAMIABLE, donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
M. Guillaume SEGUIER, donne pouvoir à M. Alexis ARRAS,
M. Patrice BOUCAU, donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
M. Bruno JANOT à partir de 20h00 donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI (du point n° 14 au 26 inclus).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESPLET Fanny

OBJET : FOURNITURE DE DIVERS MATERIELS, EQUIPEMENTS ET PRODUITS D'HYGIENE ET DE PROTECTION : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

VU l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200924-20200924-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1414-3,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7,

VU l'avis favorable de la commission finances du 16 septembre 2020.

CONSIDERANT que la crise sanitaire apparue en mars 2020 a rendu nécessaire l'achat de divers matériels, équipements et produits d'hygiène et de protection en vue de lutter contre la pandémie de COVID 19,

CONSIDERANT que le conseil départemental des Landes, l'Association des maires et des présidents de communautés des Landes, le centre de gestion des Landes et la Mutualité française union territoriale des Landes ont donc décidé de constituer un groupement de commandes afin de satisfaire ce besoin,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'ensemble des collectivités territoriales, à leurs établissements publics et, plus généralement, à toutes personnes de droit public du département des Landes ainsi qu'aux associations à vocation sociale et médico-sociale d'adhérer à ce groupement,

CONSIDERANT qu'une convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la fourniture de divers matériels, équipements et produits d'hygiène et de protection dans le cadre de la pandémie de COVID 19 est initiée conjointement par le conseil départemental des Landes, l'Association des maires et des présidents de communautés des Landes, le centre de gestion des Landes et la Mutualité française union territoriale des Landes,

CONSIDERANT que cette convention d'adhésion est proposée à la ville de Dax sur la base de laquelle le conseil départemental des Landes serait chargé de la coordination de ce groupement.

SUR PROPOSITION DE Mme HENAULT Marylène, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR, DECIDE

D'ADHERER au groupement de commandes permanent relatif aux opérations de préparation, de dévolution et d'exécution de marchés publics et accords-cadres intervenant dans le champ de la fourniture de divers matériels, équipements et produits d'hygiène et de protection ;

D'APPROUVER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes créé à cet effet, jointe en annexe ;

D'AUTORISER Madame Martine DEDIEU, 1^{ère} adjointe, à signer la convention et toutes pièces en découlant ;

D'AUTORISER le coordonnateur à prendre toutes mesures, au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes, en vue de procéder à la définition des besoins des marchés publics et/ou accords-cadres, d'établir les dossiers de consultation des entreprises et autres pièces contractuelles, de définir et réaliser les procédures de passation de marchés publics et/ou accords-cadres, et répondre à leurs questions éventuelles, et de procéder aux analyses des candidatures et des offres ;

D'AUTORISER la commission d'appel d'offres du conseil départemental des Landes à choisir le ou les titulaire(s) des marchés publics et/ou accords-cadres ;

D'AUTORISER le coordonnateur à procéder aux opérations de dévolution des marchés publics et/ou accords-cadres et notamment de notifier les rejets des offres et éventuellement de répondre aux questions des candidats rejetés ;

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20200924-20200924-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020

D'AUTORISER le coordonnateur à notifier les attributions des marchés publics et/ou accords-cadres et de signer lesdits marchés publics et/ou accords-cadres ainsi que tout acte s'y attachant ;

DE S'ENGAGER à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés publics et/ou accords-cadres dont la ville de Dax est partie prenante ;

DE S'ENGAGER à régler les sommes dues au titre des marchés publics et/ou accords-cadres dont la ville de Dax est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**




**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200924-20200924-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020